

*Initiatives ministérielles*

Ce matin, j'ai assisté à une conférence où l'on discutait de l'exploitation forestière chez les autochtones. Je connais peu le domaine de la foresterie. Je connais peu les arbres. Parlez-moi de neige et demandez-moi comment définir la neige de 25 façons différentes, et je pourrai vous répondre. Cependant, l'exploitation forestière n'est pas mon domaine. Il m'a semblé que le programme dont il était question ce matin était excellent puisque les intervenants préconisaient la coentreprise et la cogestion.

Je me demandais simplement si le député ne pourrait pas expliquer plus amplement la cogestion et la coentreprise dans le contexte de la Saskatchewan et nous dire si cet aspect de la question fait partie de son domaine de compétence, étant donné qu'il a été président du comité des affaires autochtones.

**M. Kirkby:** Monsieur le Président, je voudrais remercier le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de sa question.

À ma connaissance, c'est la première fois que nous voyons les effets des règlements des revendications territoriales sur la population de la Saskatchewan. Cela découle des griefs qui opposent depuis longtemps les premières nations et le gouvernement. Quelque 26 premières nations ont signé des propositions de règlement de revendications territoriales qui les dédommageraient pour les terres qui ne leur ont pas été accordées lors de la signature du traité, alors qu'elles auraient dû l'être.

• (1310)

Pour moi, c'est une initiative très positive pour la Saskatchewan. Je crois que cela débouchera sur de nombreux projets de développement économique. Ces projets de développement économique profiteront aux collectivités tant autochtones que non autochtones.

En Saskatchewan, il nous faut apprendre à mieux vivre ensemble. Comme ailleurs, nous observons de temps à autre des attitudes d'intolérance. Néanmoins, en Saskatchewan, personne ne part. Le peuple autochtone sera ici à demeure, tout comme le reste de la population. Force nous est donc d'apprendre à nous comprendre et à collaborer entre nous.

Quand on commencera à sentir les effets des règlements des revendications territoriales sur l'économie globale de la province, on aura tôt fait d'accepter le processus. Nous finirons par comprendre que les avantages dont bénéficie un groupe profitent à tous. Quand un groupe réussit, c'est tout le monde qui réussit.

Au chapitre de la gestion des ressources, il faut que tous les gens commencent à se respecter mutuellement et à accepter de s'asseoir à une même table pour apprendre à collaborer entre eux et à se respecter les uns les autres. Il ne faut pas dire des choses qui peuvent mettre le feu aux poudres. Nous devons tous faire en sorte que tout le monde vive ensemble dans le respect mutuel et la dignité, aujourd'hui et à jamais.

Nous devons apprendre à vivre ensemble et à travailler ensemble. Les règlements des revendications territoriales, comme bien d'autres initiatives, sont autant d'occasions de le faire. Nous

devons voir à ce que tous les gens recherchent la paix et travaillent ensemble dans le respect mutuel.

**M. John Loney (Edmonton-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, je suis ravi et honoré de pouvoir prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour parler de la Commission des traités de la Colombie-Britannique et de son deuxième rapport annuel.

Le rapport, qui a été rendu public le 27 juin 1995 et que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déposé à la Chambre le 19 octobre, mentionne la participation de la majorité des premières nations en Colombie-Britannique et les progrès réalisés à plusieurs tables de négociations témoignent de la bonne marche de ce processus volontaire de conclusion de traités. Depuis la publication du rapport, il y a quatre mois, des progrès considérables ont été accomplis dans la négociation de traités en Colombie-Britannique.

Lors de la diffusion du rapport, 43 premières nations, représentant environ 65 p. 100 de la population des premières nations en Colombie-Britannique, s'étaient engagées dans le processus en six étapes de négociation de traités. Au 20 octobre 1995, le nombre des premières nations participantes était passé à 47, ce qui représente plus de 70 p. 100 de la population des premières nations.

En juin, sept premières nations avaient progressé vers la troisième étape des négociations en vue d'un accord-cadre. Des accords-cadres ont maintenant été signés par quatre premières nations: la Champagne Aishihik, la Gitksan, la Wet'suwet'en et la Sechelt. Ces premières nations participent à la quatrième étape du processus, soit la négociation d'un accord de principe.

Des accords-cadres ont été paraphés par trois autres premières nations: le Conseil des Teslin et des Tlingit, les chefs Gitanyow Hereditary et la première nation de Ditidaht.

La troisième étape des négociations d'un accord-cadre est en cours avec quatre premières nations: le Conseil des Kaska-Dénés, la première nation de Lheit Lit'en, la première nation de Squamish et le Conseil tribal de Nuuchah-nulth.

• (1315)

Les membres de la Commission des traités de la Colombie-Britannique ont fait plusieurs recommandations relativement aux défis à relever dans le cadre du processus. Ils ont recommandé que les signataires de l'accord et les parties aux négociations continuent de faire un prodigieux effort pour informer le public et que les signataires participent plus activement à l'éducation du public à l'échelle locale, régionale et provinciale.

La commission fait valoir qu'elle avait reproché aux signataires, dans son premier rapport annuel, de ne pas s'être acquittés de leur obligation en matière d'information du public. Elle ajoute que des progrès considérables ont été accomplis en cette matière depuis. Les signataires ont déployé des efforts considérables pour renseigner le public sur le processus et les enjeux, le tout dans un esprit de transparence.